

BUREAUX INTERNATIONAUX  
RÉUNIS POUR LA PROTECTION  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE, SUISSE

# BIRPI

UNITED INTERNATIONAL  
BUREAUX FOR THE PROTECTION  
OF INTELLECTUAL PROPERTY  
GENEVA, SWITZERLAND

SECOND COMMITTEE OF GOVERNMENTAL EXPERTS  
ON ADMINISTRATION AND STRUCTURE

DEUXIEME COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX  
CONCERNANT DES QUESTIONS D'ORDRE STRUCTUREL  
ET ADMINISTRATIF

Geneva, May 16 to 27, 1966 — Genève, 16 - 27 mai 1966

DECLARATION DE M. A. KRIEGER  
CHEF DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,

Avant d'aborder des discussions de fond, la Délégation allemande voudrait souligner sa grande estime et son admiration pour la préparation excellente de cette conférence. La matière très compliquée qui est l'objet de notre réunion a été décrite d'une façon tellement claire et compréhensible dans les nombreux et très complets documents que tout le monde a une base excellente pour les discussions et pour ses décisions personnelles. Naturellement, il y a quelques questions et problèmes qui, peut-être, nécessiteraient des débats plus longs, et quelques problèmes n'ont peut-être été que brièvement examinés dans les documents. Mais je suis convaincu que, sur la base des travaux préparatoires des experts du Gouvernement suédois et des BIRPI, nous avons une possibilité de terminer notre travail suivant le programme et dans le délai proposés par Monsieur le Professeur Bodenhausen et d'arriver à un résultat qui serait acceptable pour tous les participants à cette conférence. Alors, je pense que nous devons remercier les experts suédois et les fonctionnaires des BIRPI de leurs efforts dans la préparation de notre travail. Et maintenant, à mon avis, c'est d'abord la tâche des Délégations des Pays membres qui participent à cette conférence d'arriver à une solution de tous les problèmes dans une atmosphère de bonne coopération internationale telle qu'elle a caractérisé toutes nos réunions précédentes dans ce domaine spécialisé.

Quant à l'objet de nos réunions, la Délégation allemande est en position de signaler, une fois de plus, son accord complet avec les principes de la structure proposée de la nouvelle Organisation internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Comme je l'ai annoncé au Comité de 1965 - je me réfère à la déclaration de la Délégation allemande qui se trouve dans le document AA/II/11 de la dernière réunion -, la Délégation allemande est convaincue qu'une structure nouvelle de l'Organisation internationale de la Propriété intellectuelle sur la base des modifications proposées à la structure actuelle est un moyen nécessaire et approprié d'atteindre une opération plus efficace de cette Organisation et de souligner sa vocation d'être la seule organisation au monde dans ce domaine spécialisé.

Mes collègues et moi-même comprenons parfaitement les considérations et les objectifs de quelques-unes des autres Délégations, en particulier ceux de nos amis français, et nous sommes entièrement d'accord avec eux concernant la nécessité de sauvegarder l'autonomie et l'indépendance des différentes Unions dans le cadre de la nouvelle Organisation.

D'autre part, nous sommes d'avis que le projet actuel contient toutes les dispositions nécessaires, spécialement en ce qui concerne la sauvegarde de l'autonomie et l'indépendance des Unions; et selon nous, il est impossible de diminuer le rôle de l'Organisation comme telle et de limiter les fonctions de la Conférence de la nouvelle Organisation plus qu'on ne l'a déjà fait dans ce nouveau projet.

Ainsi, la Délégation allemande est, en principe, en faveur de l'idée de créer une nouvelle structure pour l'Organisation internationale de la Propriété intellectuelle telle qu'on l'a exprimée dans les documents qui sont devant vous, et elle donne son appui aux efforts en vue de parvenir à un résultat dans cette direction. De notre point de vue, le projet actuel est en principe un compromis raisonnable et acceptable, entre l'effort pour créer une Organisation mondiale efficace et appropriée et la nécessité de sauvegarder l'indépendance des Unions. Mais l'équilibre entre ces deux notions risquerait d'être compromis si l'autonomie et l'indépendance des Unions étaient soulignées d'une façon qui ne soit pas compatible avec le caractère proposé, et nécessaire, de la nouvelle Organisation.

J'aimerais donc proposer que nous ne poursuivions pas pendant trop longtemps notre débat sur les principes, mais que nous commencions à discuter des différentes questions de fond, selon le programme proposé par Monsieur le Directeur. Je crois que cette manière de procéder nous permettra d'aboutir, dans les conditions les plus favorables, à un résultat satisfaisant et fructueux de notre réunion.